

## AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

### Monsieur Bertrand AUGÉ

Candidat au Doctorat de Sciences de gestion,  
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Soutiendra publiquement sa thèse intitulée :  
*Management public et prise de décision entre pouvoirs centraux et pouvoirs locaux.*

Dirigée par Monsieur JACQUES JAUSSAUD

le 19 décembre 2024 à 10h00

Lieu : Ecole Doctorale Sciences Sociales et Humanités, Avenue du Doyen Poplawski, 64000 Pau

Salle : des thèses

### Composition du jury :

M. JACQUES JAUSSAUD, Professeur des universités	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Directeur de thèse
Mme Sophie NIVOIX, Professeur des universités	Université de Poitiers	Rapporteuse
M. Bruno AMANN, Professeur des universités	Université Toulouse III - Paul Sabatier	Rapporteur
Mme Emmanuelle CARGNELLO-CHARLES, Professeur des universités	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Examinatrice
Mme Valérie-Inès DE LA VILLE, Professeur des universités	Université de Poitiers	Examinatrice
M. Frédéric TESSON, Professeur des universités	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Examinateur
M. Ludovic PICART, Docteur	Cadre d'entreprise (Groupe Fraikin)	Examinateur

**Mots-clés :** Management Public, décision, France, pouvoirs locaux, pouvoirs centraux

**Résumé :**

Depuis plusieurs décennies, le développement de l'action publique, le vieillissement des populations, les contraintes financières croissantes pesant sur les Etats, dans un contexte de mondialisation, ainsi que les différentes crises successives des deux dernières décennies obligent à repenser la manière de gouverner cette action publique. Dans ce contexte, cette thèse de doctorat étudie les interactions entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux en France, un pays marqué par une force centralisation. Le sujet de recherche est traité du point de vue des discours des différentes parties prenantes et la manière dont le pouvoir est organisé dans les affaires d'une communauté, d'une collectivité territoriale, tant dans une perspective historique que plus récente. Nos résultats prennent en considération les institutions, les traditions, les conciliations d'intérêts parfois contradictoires, au nom de l'intérêt général. Nous démontrons ainsi que de longue date, dans leur processus de prise de décision, les gestionnaires de l'action publique font appel à la prudence, à l'intelligence des situations, particulièrement dans des contextes de dégradation des finances publiques, où le pouvoir central utilise les services provinciaux afin de garantir un meilleur recouvrement de l'impôt. Nos conclusions montrent que les relations entre le centre du pouvoir et sa périphérie engendrent des bénéfices spécifiques à travers le développement d'un consensus sur les normes et une amélioration de la communication et de la coordination et donc la naissance d'une confiance mutuelle.